

L'an deux mille onze, le vingt huit septembre à seize heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt deux septembre deux mille onze, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19

Membres titulaires présents ou représentés : 13

Pouvoirs : 5

Quorum atteint

Nombre de suffrages exprimés : 13

Présents(es)

Annie AGIER,
Marcel BAGARD,
Jean-Marie BERTRAND,

Marie BOUCHEZ,
Jean-Pierre BUIX,
Gérard COUPON,

Corinne MOREL-DARLEUX,
Hervé RASCLARD.

Pouvoirs

André AUBERIC à Jean Pierre BUIX, Marc BONNARD à Marie BOUCHEZ, Michèle EYBALIN à Corinne MOREL DARLEUX, Christine NIVOU à Hervé RASCLARD, Michel TACHE à Jean-Marie BERTRAND.

Excusés(es)

Pierre COMBES, Michel GREGOIRE, Dominique GUEYTTE, Bruno LAGIER, Jean François SIAUD, Gérard TENOUX.

Objet : Attribution d'une subvention à l'association « Vautours en Baronnies » dans le cadre du partenariat lié à la mise en place et l'usage d'une webcam en falaise.

Le Président expose :

En 2010, le SMBP a mené avec l'association « Vautours en Baronnies » une action démonstrative consistant en la mise en place d'une caméra web permettant l'observation des vautours dans leur milieu naturel. Les images ainsi obtenues sont transférées en direct et en haute définition à la Maison des Vautours (Rémuzat) ainsi que sur une page dédiée à cet objet (en cours de construction) sur le site internet du SMBP ((cf. délibération n°40-2010 du comité syndical).

Conformément au plan de financement prévu dans le cadre de cette action, l'association « Vautours en Baronnies », maître d'ouvrage, sollicite le SMBP pour le versement d'une subvention de 1 000€.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau

- **Approuve** cette proposition
- **Décide** d'attribuer à l'association « Vautours en Baronnies » une subvention de 1 000 € dans le cadre du partenariat lié à la mise en place d'une webcam en falaise
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président,
Hervé RASCLARD